

LE LABEL FSF

Le Label Fanfare Sans Frontières

Quels avantages pour mon projet?

Fanfare Sans Frontières fournit aux membres de son association l'accès à un réseau de projets similaires :

- Chaque année est organisée une assemblée générale de l'association qui vous permet de rencontrer des projets déjà terminés afin de profiter de leur retour d'expérience sur des sujets divers tel que la logistique d'un tel projet, la pédagogie, la musique, etc.;
- Fanfare Sans Frontières vous donne également accès à une important base de données vous fournissant du matériel pédagogique, des contacts d'ONG internationales, des rapports de retour d'expérience de l'ensemble des projets du réseau, des dossiers de demande de subventions, les partenariats déjà obtenus, qui faciliteront la préparation et rendront l'action sur place plus efficace;
- Fanfare Sans Frontières, c'est également un support de communication pour votre projet, à travers son site web et sur les réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Instagram);
- Afin de faciliter le financement de votre projet, nous fournissons également à prix réduit un CD compilation de morceaux enregistrés par des projets membres de l'association que vous pourrez revendre lors de concerts ou d'événements divers;
- Enfin, Fanfare Sans Frontières sera pour vous un gage de qualité et de sérieux auprès de différents organismes (ONG comme partenaires financiers).

Conditions d'obtention

Afin de se voir attribuer le label FSF, un projet doit satisfaire aux critères suivants :

- Réunir des personnes désireuses d'accomplir une action de solidarité internationale artistique auprès d'un public défavorisé ou de promouvoir le partage culturel;
- Définir des actions et s'inscrire dans un rapport durable aux humains, à l'environnement et à leurs enjeux, puis, suivre et rendre compte des actions menées;
- Être un groupe de personnes capable de faire de la fanfare de rue, c'est-à-dire de se produire à n'importe quel moment et dans n'importe quelles conditions, tout en étant dynamiques/actifs ;
- Construire le projet en collaboration avec des acteurs locaux.

Quelles sont les démarches pour l'obtenir?

- Fournir un dossier de présentation qui sera étudié par le CA qui prend la décision sous quinzaine ;
- Signer la charte et le label de Fanfare Sans Frontières, en s'engageant ainsi à respecter ces deux documents.

Engagements des projets membres de Fanfare Sans Frontières

En rejoignant Fanfare Sans Frontières, chaque projet s'engage :

- A régler l'adhésion à l'association Fanfare Sans Frontières d'un montant de 100 euros par projet;
- A ce que **deux membres du projet rejoignent le Conseil d'Administration** et participent activement au développement de l'association FSF dès l'adhésion du projet et pendant un an minimum après leur retour ;
- A fournir l'ensemble des documents demandés à son retour (compte-rendu étayé des actions menées, retour d'expérience, bilan financier) et de compléter la base de données de Fanfare Sans Frontières (Partenaires associatifs, partage de vidéos et photos...);
- A réaliser, dans la mesure du possible, une partie de son action au sein d'au moins une structure ayant déjà accueilli un projet FSF (cf. la Charte FSF). Ce choix est totalement libre et sera fondé sur la somme des informations recueillie dans la BDD FSF par les différents projets;
- A participer à l'Assemblée Générale annuelle dès l'adhésion du projet à l'association FSF, puis au moins jusqu'à l'année qui suivra son retour;

En signant ce document, notre projet reconnaît et s'engage à respecter	les
engagements du Label Fanfare Sans Frontières.	

Nom du projet, Signature :